

RÉNOVATION - EXTENSION



camifhabitat

GRUPE HEXAÔM

40 ans
1982 - 2022

Un interlocuteur unique
pour réussir vos travaux

Interlocuteur
unique

Conception

Coordination

Réalisation
des travaux

Choisir la solution travaux la plus adaptée en fonction...

...de votre implication

...du niveau de responsabilité souhaité



Camif Habitat, c'est une prise en charge intégrale de votre projet.



Quelles solutions pour vos travaux ?

La difficulté dans un projet de travaux, c'est de choisir avec justesse la solution la plus adaptée à votre cas.

► Me faut-il :
des artisans, un maître d'œuvre, un architecte ou un opérateur global proposant une offre clés en main ?

► Voici ce qu'il faut savoir avant de prendre votre décision !

Les professionnels

	Des artisans en direct	Un maître d'œuvre, un architecte	Camif Habitat, interlocuteur unique	
Conception du projet		✓ X	✓ X	✓ qui fait quoi ?
Démarches administratives (permis de construire, aides fiscales...)			✓ X	X qui est responsable de quoi ?
Financement			✓	
Sélection des intervenants		✓	✓ X	
Suivi du chantier		✓ X	✓ X	
Exécution des travaux	✓ X	✓	✓ X	

Et vous ?

Votre niveau d'implication personnelle en passant par...

Votre niveau de responsabilité personnelle dans le projet en passant par...

Des artisans en direct	Un maître d'œuvre ou un architecte	Camif Habitat, interlocuteur unique	Des artisans en direct	Un maître d'œuvre ou un architecte	Camif Habitat, interlocuteur unique
100 %	50 %	10 %	100 %	75 %	10 %

En tant qu'interlocuteur unique, on s'occupe de tout !

Camif Habitat organise
méthodiquement la
gestion du projet et le
**suivi permanent des
travaux.**

Quelle est notre méthode ?

Vous vous êtes sans doute posé la question suivante
en vous lançant dans un projet travaux d'importance :

► Comment faire face aux imprévus techniques ou administratifs,
aux éventuels aléas de chantier... ?

► Pour votre tranquillité, nous assurons un suivi régulier,
par un interlocuteur unique, ponctué d'étapes clés
nécessaires à votre sécurisation !

Savoir avant de s'engager grâce à la visite conseils avant travaux

• Elle permet de préciser les contours de votre projet, d'apprécier les travaux à engager et d'en vérifier la cohérence avec les contraintes techniques décelables du bâti. Nous vous proposons aussi une solution de financement de votre projet grâce à notre partenaire.



Imaginer grâce à notre étude technique

• Selon votre projet, elle comprend des pièces graphiques (vues 2D et / ou 3D), des plans, un descriptif et une estimation précise du coût des travaux. Elle fournit des précisions techniques, architecturales et budgétaires.



S'engager par contrat

• Notre contrat décrit les travaux à engager, leurs coûts, les matériaux et équipements utilisés.



Déléguer le suivi des travaux

• Garant du bon déroulement de l'opération, votre maître d'œuvre sélectionne les différents artisans, coordonne leurs interventions et transmet les consignes de réalisation.



Un seul interlocuteur pour votre SAV

• Après la réception des travaux, point de départ des garanties, nous restons à votre écoute et disponible en cas de besoin.

Nous prenons la responsabilité de votre chantier...

...en sélectionnant et choisissant les intervenants

...en gérant les difficultés éventuelles jusqu'à leur résolution

Camif Habitat s'engage par contrat et fixe un niveau inégalé de garanties... **votre projet est sécurisé à 100%**

✓ Quelle sécurité, quelles garanties ?

➔ Camif Habitat vous apporte (comme la loi l'impose) un certain nombre de garanties :

La garantie de parfait achèvement couvre pendant 1 an après la réception des travaux les défauts de conformité et les malfaçons.

La garantie de bon fonctionnement couvre pendant 2 ans les problèmes affectant les équipements (portes, volets,...).

La garantie décennale couvre durant 10 ans les dommages qui pourraient compromettre la solidité de l'ouvrage et qui l'empêche de remplir la fonction à laquelle il est normalement destiné (impropriété à destination).

➔ Camif Habitat, va au-delà des garanties obligatoires. Rares sont les acteurs à le proposer !

• Un seul contrat, un seul responsable

• L'assurance dommages ouvrage incluse

Cette assurance permet le préfinancement de travaux de réparation des dommages de nature décennale, avant même toute recherche de responsabilité.

• Une entreprise certifiée

Grâce à sa certification NF Habitat – RGE, Camif Habitat fait preuve de sa capacité à mener à bien des projets de travaux de qualité en ayant recours à des professionnels qualifiés. La mention « Reconnu Garant de l'Environnement » qui lui est associée, permet en plus de pouvoir accéder à différentes aides financières de l'Etat et de vous libérer des démarches et vérifications préalables concernant l'éligibilité de vos travaux.

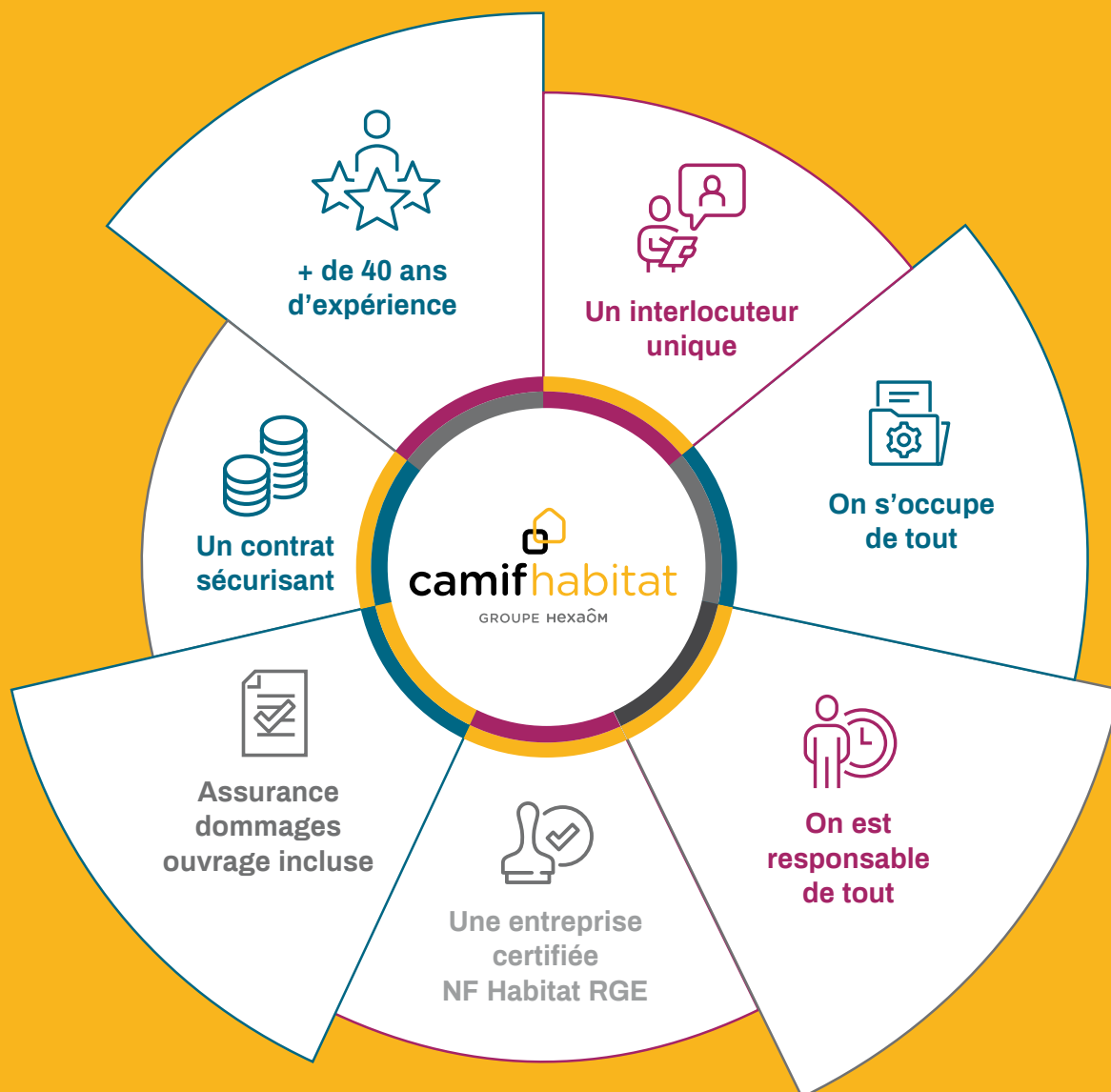
+ Camif Habitat s'occupe, pour vous, du montage des dossiers d'aides.

Votre niveau de sécurisation dans le projet en passant par...

Des artisans en direct	Un maître d'œuvre ou un architecte	Camif Habitat, interlocuteur unique
5 %	25 %	100 %



Ce qu'il faut retenir !



Trouvez nos agences locales sur
www.camif-habitat.fr/implantation-locale

